

"Le Benelux avec un point d'interrogation" dans Die Welt (6 octobre 1949)

Légende: Le 6 octobre 1949, le quotidien allemand Die Welt dresse un tableau critique de l'union douanière Benelux et dénonce les obstacles que représentent les intérêts nationaux en Europe.

Source: Die Welt. Unabhängige Tageszeitung. Hrsg. Küstermeier, Rudolf ; Herausgeber Scherer, Hans. 06.10.1949, Nr. 160; 4. Jg. Hamburg: Die Welt. "Benelux mit Fragezeichen", auteur:Dvorak, Robert , p. 2.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/le_benelux_avec_un_point_d_interrogation_dans_die_welt_6_octobre_1949-fr-17d20b58-e699-4f4c-81ee-b4c486cc3bd5.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Le Benelux avec un point d'interrogation

L'union économique divise les esprits – Un accouchement difficile

par D^r Robert Dvorak

Un des quotidiens belges les plus en vue, *La Libre Belgique*, a publié il y a quelques semaines une petite histoire consacrée à une pièce en or d'un florin qui sommeillait depuis près de vingt ans, porte-bonheur oublié, dans la bourse d'un Belge, jusqu'au début de cette année, lorsqu'un douanier néerlandais la découvrit et la confisqua au moment où le Belge passait la frontière avec les Pays-Bas. Après cinq mois de négociations, il récupéra sa pièce à la suite d'une décision judiciaire. Le journal a placé en titre de cette histoire le mot «Benelux» suivi d'un point d'interrogation.

Ce point d'interrogation est révélateur de la place que l'union douanière belgo-néerlando-luxembourgeoise occupe dans l'opinion publique belge. Les avis des Belges oscillent entre le scepticisme, la réticence, le rejet ouvert et un attachement inébranlable à l'idée du Benelux.

Pour les milieux politiques, le Benelux est devenu surtout une idée politique, et l'économie devra, peu à peu, se faire à cette idée.

Mais la naissance du Benelux, cette expérience pilote de rapprochement et d'unification de deux systèmes économiques nationaux, dont dépendent si largement les perspectives d'une union économique paneuropéenne, est extrêmement lente et pénible. La préunion, qui devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet de cette année et être suivie, le 1^{er} juillet 1950, par l'union pleine et entière, n'est toujours pas en vigueur au 1^{er} octobre.

Presque toutes les difficultés rencontrées peuvent être ramenées à une difficulté fondamentale, à savoir la contradiction entre les deux systèmes économiques, c'est-à-dire entre le dirigisme et le libéralisme.

Les Belges déplorent que la législation économique des Pays-Bas soit encore la législation stricte de la guerre, avec ses tendances autarciques et protectionnistes, tandis que l'économie belge est fondée sur la liberté des prix et le libre-échange.

Sous la protection d'un système de licences et de contingents d'importation se développent aux Pays-Bas des industries nouvelles dont les produits sont destinés à remplacer, sur le marché néerlandais, ceux des industries belges correspondantes. La Belgique se plaint amèrement qu'au lieu de construire une industrie qui soit complémentaire de l'industrie belge et qui pourrait ainsi profiter aux deux pays, les Néerlandais soutiennent une industrie carrément concurrentielle.

Certains polémistes formulent ces doléances de façon plus virulente encore en affirmant que cette industrialisation des Pays-Bas s'effectue pour une part non négligeable avec de l'argent belge; en effet, sur les 13 milliards de francs belges de crédits que divers États européens ont reçus de la Belgique, le poste de loin le plus important, à savoir 4 milliards de francs, revient aux Pays-Bas.

Certains milieux économiques belges reprochent aux «Rijks-Bureaus» néerlandais, chargés d'accorder les autorisations d'importation, de multiplier les difficultés, sous l'influence de l'industrie privée néerlandaise, devant les exportateurs belges, difficultés qui ne s'expliquent nullement par un manque de devises, mais qui résultent d'un protectionnisme inavoué. D'un autre côté, certains secteurs industriels néerlandais apparaissent comme des concurrents dangereux sur le marché belge. Il existe des groupes de produits que l'industrie néerlandaise offre en Belgique à des prix inférieurs au prix de revient.

L'étude comparative des facteurs qui interviennent dans la formation des prix dans les deux pays constitue une des tâches primordiales des commissions et des services ministériels chargés de préparer le Benelux.

La réalisation du Benelux exigera une harmonisation poussée des législations sociale et fiscale des deux

parties, ainsi que l'introduction d'une monnaie unique telle qu'elle existe déjà entre la Belgique et le Luxembourg. En Belgique, peu de gens sont opposés à l'idée et au but qu'exprime le mot Benelux, mais beaucoup sont très sceptiques quant à leur mise en pratique.

Les Belges ne veulent en aucun cas d'un Benelux où l'un des partenaires ne ferait que donner tandis que l'autre ne ferait que prendre. Beaucoup d'entre eux sont cependant convaincus que tel est le cas aujourd'hui.